

PV de l'AP de jeudi 29 février 2024 (12h15-14h00 - SIP 3H8)

Présent-es : Federico Carducci, Annina Pfund, Didier Péclard, Roswitha Zahler, René Schwok, Didier Wernli, Monica Gonzalez, Eleni Quenon, Fatima Al-Khafaji

Excusé-es : Korine Amacher, Sandrine Chollet, Matthias Schulz, Christine Kaddous, Sarah Falcucci, Vincent Exiga

Invité-es : Nicolas Levrat, Grégoire Carasso

1. Ordre du jour : Approbation de l'ordre du jour et annonce de divers

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du PV de la séance du 8 février 2024

Monica Gonzalez demande deux modifications au PV du 8 février :

- En bas de la page 2, remplacer le terme « changement de règlements d'études », par « changement de plans d'études ».
- Toujours au même endroit, modifier comme indiqué la phrase « car des enseignements thématiques se retrouveront également ~~à 4 endroits du PE (2 avant~~, dans les modules « disciplinaire » et « à la carte »).

Le PV est approuvé par les personnes présentes.

3. Communications à propos du double Bachelor RI-Droit et des autres réformes en cours du BARI

Didier Péclard, en tant que représentant du corps professoral au bureau de l'AP, dresse un état des lieux de l'avancement du projet de double Bachelor RI-Droit, tel qu'il a été présenté au Collège professoral. Ce projet est né pour faire face au problème de la passerelle pour les étudiant-es du BARI (orientation droit), censée leur permettre de rejoindre le Master en Droit. Cette passerelle s'est révélée lourde au fil des ans, d'autant plus qu'elle est désormais distribuée sur 3 semestres.

Ce double Bachelor permettrait l'obtention de 2 diplômes, à la fois de Droit et du GSI, pour un total de 240 crédits au lieu de 360 : la proposition de la maquette de cours prévoit de garder 120 crédits du bachelor en droit et enlever certains cours ayant des liens indirects avec le droit (par exemple l'histoire du droit romain), et cette partie serait remplacée par la formation RI. Ce Bachelor donnerait une accessibilité directe au master en droit de l'UNIGE.

En même temps, bien que la faculté de droit ne veuille pas se désengager du GSI, elle ne souhaite plus que subsiste une option droit au BARI, car seule la faculté de droit est habilitée à donner des formations de droit. Les discussions autour de ce projet se focalisent sur deux points : d'une part, l'attractivité de cette formation pour les étudiants, que tout le monde reconnaît comme étant un enjeux important ; d'autre part, des doutes sont soulevés quant à

l'avenir de l'option droit au sein du Bari et les conséquences négatives, du fait que les cours de droit ne vont pas être reconnus comme une *option droit* à part entière au BARI.

Concernant les étapes suivantes, une commission paritaire droit-GSI (constituée uniquement de profs) doit bientôt être créée, dont le mandat sera de travailler sur un double bachelor et sur la suite de l'option droit au BARI : la commission doit être mise sur pied pour proposer un rapport au Collège professoral de septembre 2024, la faculté de droit souhaitant que le double bachelor commence en septembre 2025. Plusieurs questions logistiques se posent, comme celle de savoir à quelle faculté vont être inscrits les étudiant·e·s, mais aussi la nécessité que cette réforme tienne compte des autres réformes du BARI, y compris la création du double bachelor sciences-RI.

Une question est soulevée par les représentants des étudiant·e·s concernant la durée du cursus, qui serait donc de 4 ans, mais aussi l'accessibilité que ce diplôme pourrait donner aux Masters en dehors de l'UNIGE.

Pour cela, il a été rappelé que les universités sont libres de déterminer les critères d'accès et qu'en principe tous les bachelors doivent garantir de consécutivité à un master. Cependant le BARI avec l'orientation droit, puisqu'il n'est pas un bachelor en droit, ne donne pas de consécutivité.

Une autre remarque qui est soulevée concerne l'absence de réflexion sur la partie RI du double bachelor : est-ce qu'il s'agirait de RI générales, ou est-ce que ça reprend des parties des trois options du BARI ?

Les représentant·e·s des étudiant·e·s demandent si il est envisageable d'inclure les étudiant·e·s dans les commissions : à ce propos, il est rappelé que les commissions peuvent consulter les étudiant·e·s et que l'AP c'est le lieu où leurs demandes pourront être faites remonter (AP en mai).

Monica Gonzalez demande si des moyens supplémentaires vont être débloqués. Didier Péclard rebondit que ce point n'a pas fait l'objet de mention dans la présentation au Collège professoral. Le directeur du GSI rappelle quant à lui que la faculté de droit a demandé que de nouveaux moyens soient employés, mais le rectorat a refusé, il s'agissant là d'un traitement différencié par rapport aux autres doubles bachelors.

4. Divers

Annina Pfund annonce un divers concernant la commission égalité :

Vendredi 8 mars, à l'occasion de la journée internationale des femmes, la commission organise un déjeuner à la cafeteria du GSI (10h30) pour rencontrer les femmes œuvrant au bon fonctionnement du GSI. Elles présenteront leur rôle et leurs activités sur la base du format « 180 secondes ».

La séance est levée à 13h00.